



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Liberté
Égalité
Fraternité



MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES

2026-14 Fourniture d'aliments & litières et enrichissement pour animaux de laboratoire

Marché passé en procédure adaptée
en application des dispositions des articles R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande Publique

Règlement de la consultation

Mois d'établissement des prix (m0) : juin 2026

Date limite de réception des offres : **08 juin 2026 à 12 heures 30**

Toutes les normes et les références à des marques s'entendent « ou équivalent »

PROCEDURE DEMATERIALISEE

SANTÉ ET ALIMENTATION AU CŒUR DE LA VIE

Site de la Chantrerie • 101 Route de Gachet
CS 40706 • 44307 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 40 68 77 77
(Direction Générale)

www.oniris-nantes.fr

Etablissement du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Site de la Géraudière • Rue de la Géraudière
CS 82225 • 44322 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 51 78 54 54

SOMMAIRE

ARTICLE 1	IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE L'ACCORD CADRE	3
ARTICLE 2	PROCEDURE DE PASSATION CHOISIE	3
ARTICLE 3	OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'ACCORD CADRE	3
3.1.	Objet du marché et lieux d'exécution	3
3.2.	Nomenclature CPV	3
3.3.	Prix	3
3.4.	Modifications de détail au dossier de consultation	3
3.5.	Délai de validité des offres	3
3.6.	Durée du marché	3
3.7.	Modalités de financement et de paiement	4
ARTICLE 4	COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 5	RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 6	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
6.1.	Remise d'échantillons	4
6.2.	Présentation de la candidature	4
6.3.	Composition de l'offre du candidat	5
6.4.	Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché et en cours d'exécution	5
ARTICLE 7	CONDITIONS DE REMISE DES PLIS	6
ARTICLE 8	SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	6
8.1.	Sélection des candidatures	6
8.2.	Jugement des offres	6
ARTICLE 9	ATTRIBUTION	7
ARTICLE 10	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7

ARTICLE 1 IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE L'ACCORD CADRE

ONIRIS – Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes-Atlantique
Atlanpôle - La Chantrerie
101 route de Gachet
B.P 40706
44307 - NANTES Cedex 3
Représentée par Madame Laurence DEFLESSELLE, Directrice Générale

ARTICLE 2 PROCEDURE DE PASSATION CHOISIE

La consultation est passée en procédure adaptée en application des dispositions des articles R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande Publique.

S'agissant d'une prestation homogène, l'allotissement est techniquement impossible.

C'est un accord cadre à bons de commande passé avec un opérateur économique et exécuté au fur et à mesure des besoins. Celui-ci est passé avec un minimum et un maximum.

Le montant maximum de l'accord cadre est de 120 000 € HT.

ARTICLE 3 OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'ACCORD CADRE

3.1. Objet du marché et lieux d'exécution

L'accord-cadre a pour objet la fourniture d'aliments, de litières et d'enrichissements pour Rongeurs de laboratoire.

Les caractéristiques des produits ainsi que les quantités indicatives annuelles figurent dans le Cahier des Charges.

Les livraisons seront effectuées sur le site de la Chantrerie - Groupe 2 -101, route de Gachet - 44307 NANTES.

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme aux caractéristiques mentionnées dans le cahier des charges.

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.2. Nomenclature CPV

15700000-5 Aliments pour animaux

3.3. Prix

Le marché est conclu à prix non actualisable et révisable au terme de la première année.

3.4. Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur peut, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, apporter des modifications de détail au Dossier de Consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels de l'accord cadre.

Il informera alors, via la PLACE, tous les candidats ayant retiré le dossier de consultation.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.6. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée maximale d'**UN an** ferme à compter de sa notification.

Conformément à l'article R2112-4 du Code de la Commande Publique, cet accord-cadre fera l'objet d'une tacite reconduction d'année en année pour une **durée maximum de 4 années**.

En cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur informe le titulaire du marché de son intention de ne pas reconduire le marché 2 mois avant la fin de chaque période.

3.7. Modalités de financement et de paiement

Le financement est assuré sur le budget de l'autorité adjudicatrice.

Le paiement est effectué par virement par l'autorité adjudicatrice dans les 30 jours suivant réception de la facture.

ARTICLE 4 COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend :

- Le règlement de consultation (RC) ;
- Le cahier des clauses particulières (CCP);
- Le cahier des charges.
- L'acte d'engagement.
- L'annexe au cahier des charges, le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

ARTICLE 5 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de Consultation des Entreprises sera retiré :

- Sur le portail PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>
- Ou via le portail site d'ONIRIS : <http://www.oniris-nantes.fr/ecole/marches-publics/>

ARTICLE 6 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1. Remise d'échantillons

Afin de permettre la comparaison qualitative des produits, les candidats devront obligatoirement faire parvenir, sous peine de rejet de leur offre, les échantillons pour chacun des produits mentionnés dans le tableau annexe à l'acte d'engagement.

Le dépôt des échantillons demandés conditionne l'examen de l'offre présentée ; ils en font partie intégrante.

Ces échantillons devront être parfaitement identifiables (Nom, adresse et téléphone du fournisseur)

Ils seront livrés avant la date de clôture de la procédure (1er juillet) à l'adresse suivante :

ONIRIS

Service Animalerie

Groupe 2

Atlanpôle - Chantierie

BP 40706

44307 NANTES CEDEX

de 8 h à 12 h et de 13h30 à 15h30 les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

Le candidat signalera sa date de livraison d'échantillon à Béatrice BLANCHET - 02 40 68 77 24 –

beatrice.blanchet@oniris-nantes.fr

A la demande des candidats non retenus, les échantillons pourront faire l'objet d'une indemnisation sur production d'une facture dans les 8 jours suivant la notification de rejet. Le montant de l'indemnisation sera calculé sur le tarif proposé dans l'offre.

6.2. Présentation de la candidature

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces relatives à sa candidature, à savoir :

- Extrait KBIS de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou document équivalent pour les entreprises établies à l'étranger;
- Chiffres d'affaires réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Attestation d'assurance pour les risques professionnels ;
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures en références aux normes françaises et européennes en matière de fabrication et distribution des produits listés au marché.

- Moyens et capacité technique mobilisés pour la réalisation de la commande*.
- Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que :
 - le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article R.2143-3 du code de la commande publique) au 31 décembre de l'année précédant l'appel d'offres
 - le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
 - qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation écrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-2, L.8221-3, L.8221-5, L.8251-1, L.5221-8, L.5221-11, L.8231-1, L.8241-1 et L.8241-2 du code du travail.

Ces informations peuvent être regroupées sur les imprimés DC1 et DC2 disponibles sur le lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Possibilité de substituer le Document Unique de Marché Européen aux pièces mentionnées ci-dessus

Conformément à l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3 du Code de la Commande Publique.

Le DUME est une déclaration sur l'honneur permettant aux entreprises d'attester de leur compétence, de leur situation financière ainsi que de leurs capacités lorsqu'elles répondent à un marché public au sein d'un Etat de l'Union européenne.

Plus d'informations ici : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-esp>

Le DUME est disponible sur le portail « Chorus Pro » - <http://dume.chorus-pro.gouv.fr>

6.3. Composition de l'offre du candidat

L'offre du candidat comportera les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement : à compléter par le représentant qualifié de l'entreprise
- L'annexe à l'acte d'engagement, le BPU.
- Un mémoire technique sera joint à l'offre précisant notamment ;
 - descriptif des produits, fiches qualité et sanitaire,
 - organisation service commande,
 - délais et conditions de livraison

Les documents seront rédigés et/ou traduits en Français obligatoirement

6.4. Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché et en cours d'exécution

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

Plateforme e-Attestations.com

Pour le dépôt des pièces énumérées ci-dessous, ONIRIS met à la disposition des titulaires des marchés publics, gratuitement, une plateforme en ligne :

<https://declarants.e-attestations.com/EAttestationsFO/fo/E-Attestations.html>

Celle-ci permet de sécuriser et simplifier les démarches administratives obligatoires et de lutter contre le travail dissimulé.

L'utilisation de cette plateforme est impérative

Les entreprises attributaires de marchés doivent déposer – gratuitement – sur la plateforme, les documents suivants :

- *Tous les 6 mois :*

- Attestation sociale « vigilance » à jour (Urssaf ou autre) : à télécharger en ligne sur leur site ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et participant à la réalisation des travaux ou à la fourniture de services, objet du contrat. Cette liste devra être mise à jour sur le site e-Attestations tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat en cours.

ARTICLE 7 CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

L'envoi électronique est obligatoire conformément à l'article R.2132-3 du code de la commande publique. La signature électronique n'est exigée qu'à la notification du marché au candidat retenu.

Les candidatures et les offres seront transmises de façon dématérialisée exclusivement sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>, avant la date et l'heure suivantes :

08 juin 2026 à 12 heures 30

La date et l'heure qui seront pris en compte par le pouvoir adjudicateur correspondent au dispositif d'horodatage de la plate-forme. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris.

Un envoi par mail n'est pas considéré comme une offre dématérialisée.

Le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVS-ROM, clé USB...). Elle ne se substitue pas à l'envoi électronique obligatoire. Elle sera ouverte uniquement si un incident technique imputable à la Plateforme des Achats de l'Etat ou un virus informatique rendrait impossible l'ouverture de l'offre sur la Plateforme des Achats de l'Etat.

Cette copie de sauvegarde doit parvenir à ONIRIS à date limite de remise des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Marché 2026-14 copie de sauvegarde »

La copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante :

ONIRIS
Service Achats-Marchés
Atlanpôle La Chantrerie
101 route de Gachet - CS 40706
44307 NANTES CEDEX 3

ARTICLE 8 SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

8.1. Sélection des candidatures

Ne sont pas recevables les candidatures :

- qui ne sont pas en règle au niveau de leur situation fiscale et sociale conformément aux dispositions de l'article R2143-1.
- qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes.
- en état de liquidation judiciaire ou dont la faillite personnelle a été prononcée, ou faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 6-2 ci-dessus

L'analyse des candidatures portera sur les points suivants :

- o Capacités techniques* ;
- o Qualifications professionnelles* ;

8.2. Jugement des offres

Conformément à l'article R2152-7 du Code de la Commande Publique, ONIRIS choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères pondérés suivants :

Critères de classement des offres :

A) 50 % : Valeur technique (50)

- Adéquation des produits : 10 points
- Qualité des produits : 20 points (tests réalisés sur échantillons)
- Délais et condition de commande : 10 points
- délais et condition de livraison : 10 points

B) 50 % : Prix :

L'offre la moins élevée sera notée 50 points,

Les autres candidats obtiendront la note suivante : (Prix du moins disant / Prix du candidat noté) X 50

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'entamer une phase de négociation avec les 3 entreprises ayant déposé les offres les mieux classées, la négociation portera alors sur le prix et les délais de livraison. Toutefois le marché pourra être attribué sans négociation.

L'offre sera rejetée (et donc non analysée) dans les cas suivants :

- Absence de BPU complet
- Absence de mémoire technique
- Absence d'échantillons

ARTICLE 9 ATTRIBUTION

Le marché sera attribué à un seul opérateur économique.

L'offre la mieux classée est retenue sous réserve de la transmission dans les 10 jours ouvrables à compter de la demande par le pouvoir adjudicateur des certificats et attestations mentionnées à l'article 6 ci-dessus.

Dans l'hypothèse où le candidat retenu ne pourrait fournir ces documents dans le délai imparti, son offre sera exclue sans possibilité de régularisation. Le pouvoir adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

ARTICLE 10 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire d'ordre administratif peut être obtenu en s'adressant par écrit à la Plateforme des Achats de l'Etat (Place) en utilisant les fonctionnalités prévues à cet effet : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les questions et les réponses seront diffusées à l'ensemble des opérateurs économiques ayant retiré un dossier.

Les candidats auront la faculté de demander des renseignements complémentaires par écrit au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, via le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des propositions et des offres finales.

Contacts pour tout renseignement technique sur le dossier :

Mme Béatrice BLANCHET - 02 40 68 77 24 – beatrice.blanchet@oniris-nantes.fr

Contact pour tout renseignement administratif sur le dossier :

Service des Marchés : 02 40 68 78 33 achats@oniris-nantes.fr